

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL223

présenté par
Mme Fajgeles, rapporteure

ARTICLE 20

À l'alinéa 4, après la première occurrence du mot :

« ou »,

insérer les mots :

« la mention ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.